

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASES 190 Convention relative à la fourniture à titre gratuit de vaccins par la Ville au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Horizons.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-2 et suivants ;

Vu les articles L. 3111-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose une convention à conclure avec l'association Estrélia portant sur la fourniture de vaccins au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Horizons ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Estrélia gestionnaire du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Horizons portant sur la fourniture de vaccins destinée à assurer la mise à jour vaccinale de leur public.

Article 2 : La remise de ces vaccins se fera à titre gratuit.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO